

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA COMMUNAUTÉ DE VIE CHRÉTIENNE

Approuvés par l'assemblée Générale le 7 septembre 1990

Approuvés par le Saint-Siège le 3 décembre 1990

PREAMBULE

1. Trois Personnes Divines, contemplant l'ensemble de l'humanité, en prise à tant de divisions scandaleuses, décident de se donner totalement à tous les hommes et de les libérer de toutes leurs chaînes. Par amour, le Verbe s'est incarné et est né de Marie, Vierge pauvre de Nazareth.

Inséré parmi les pauvres et partageant avec eux leur condition, Jésus nous invite à nous donner continuellement à Dieu et à instaurer l'unité au sein de notre famille humaine. Ce don que Dieu nous fait et que nous faisons à Dieu continue jusqu'à ce jour sous l'influence du Saint-Esprit en toutes nos circonstances particulières.

C'est pourquoi, nous, membres de la Communauté de Vie Chrétienne, avons composé ces Principes Généraux pour nous aider à faire nôtres les options de Jésus-Christ et à prendre part, par lui, avec lui et en lui à cette initiative d'amour qui exprime la fidélité inébranlable de Dieu à sa promesse.

2. Puisque notre Communauté est un mode de vie chrétienne, ces principes doivent être interprétés non pas tant selon leur lettre que **selon l'esprit de l'Évangile et la loi intérieure de l'amour**. Cette loi, que l'Esprit grave en nos cœurs, s'exprime en termes toujours nouveaux **dans chaque situation de notre vie quotidienne**. Elle respecte le caractère unique de chaque vocation et nous rend capables d'être ouverts, libres et toujours disponibles à Dieu. Elle nous incite à prendre conscience de nos graves responsabilités; elle nous aide à chercher constamment les réponses aux besoins de notre temps et à travailler ensemble avec tout le Peuple de Dieu et tous les hommes de bonne volonté pour le progrès et la paix, la justice et la charité, la liberté et la dignité de tous les hommes.

3. La Communauté de Vie Chrétienne est une association mondiale de droit public dont le centre exécutif est actuellement à Rome. Elle est la suite des Congrégations Mariales, commencées par Jean Leunis s.j. et approuvées officiellement pour la première fois par le pape Grégoire XIII, dans sa bulle Omnipotentis Dei, le 5 décembre 1584. Remontant au-delà des Congrégations Mariales, nous trouvons notre origine dans ces groupes de laïcs qui, à partir de 1540, se développèrent dans différentes parties du monde, à l'initiative de saint Ignace de Loyola et de ses compagnons. Nous vivons ce mode de vie chrétienne en une communion pleine de joie avec tous ceux qui nous ont précédés, reconnaissants pour leurs efforts et leurs actions apostoliques. Dans l'amour et la prière, nous nous rattachons à tous ces hommes et femmes de notre tradition spirituelle que l'Eglise nous présente comme des amis et des intercesseurs qualifiés qui nous aident à accomplir notre mission.

PREMIERE PARTIE NOTRE CHARISME

4. Notre Communauté se compose de chrétiens: hommes et femmes, adultes et jeunes, de toutes conditions sociales, qui veulent suivre Jésus-Christ de plus près et travailler avec lui à l'édification du Royaume, et qui ont reconnu en la Communauté de Vie Chrétienne leur vocation particulière dans l'Eglise.

Notre but est de devenir des chrétiens engagés, en portant témoignage des valeurs humaines et évangéliques qui, dans l'Eglise et la société, touchent à la dignité de la personne, au bien-être de la vie familiale et à l'intégrité de la création.

Nous sommes particulièrement conscients du besoin urgent de travailler pour la justice par une option préférentielle pour les pauvres et un style de vie simple qui exprime notre liberté et notre solidarité avec eux.

Pour mieux préparer nos membres au témoignage et au service apostoliques, spécialement dans notre milieu de vie, nous réunissons, dans des communautés, des personnes qui ressentent un besoin plus urgent de faire l'unité de leur vie humaine en toutes ses dimensions et de leur foi chrétienne dans sa plénitude, selon notre charisme.

Nous recherchons donc cette unité de vie, en réponse à l'appel du Christ, au milieu du monde dans lequel nous vivons.

5. La spiritualité de notre Communauté est centrée sur le Christ et sur la participation au mystère pascal. Elle est puisée dans la Sainte Ecriture, la liturgie, le développement doctrinal de l'Eglise, la révélation de la volonté de Dieu à travers les événements de notre temps.

Parmi ces sources universelles, nous considérons les Exercices Spirituels de saint Ignace comme la source spécifique et l'instrument caractéristique de notre spiritualité.

Notre vocation nous appelle à vivre cette spiritualité, qui nous ouvre et nous rend disponibles à tout ce que Dieu attend de nous dans chaque situation concrète de notre vie quotidienne.

Nous reconnaissons, en particulier, la pratique de la prière et du discernement personnels et communautaires, de l'examen de conscience quotidien et de la direction spirituelle, comme d'importants moyens pour chercher et trouver Dieu en toutes choses.

6. L'union au Christ nous conduit à l'union avec l'Eglise, dans laquelle le Christ, ici et maintenant, poursuit sa mission de salut. En nous rendant attentifs aux signes des temps et aux motions de l'Esprit, nous serons plus aptes à rencontrer le Christ en tout homme et en toute situation. Partageant les richesses de notre appartenance à l'Eglise, nous participons à la liturgie, méditons l'Ecriture, étudions, enseignons et diffusons la doctrine chrétienne.

Nous travaillons avec la hiérarchie et avec d'autres responsables ecclésiastiques, motivés par un souci commun envers les problèmes et le progrès de tous les hommes, avec un esprit ouvert aux situations de l'Eglise aujourd'hui.

Ce sens de l'Eglise nous pousse à une collaboration créative et concrète pour faire avancer le règne de Dieu sur terre, et il suppose que nous soyons prêts à partir pour servir là où l'Eglise a besoin de nous.

7. Le don de nous-mêmes se traduit par l'engagement personnel dans la communauté mondiale, au travers d'une communauté locale librement choisie. Cette communauté locale, centrée sur l'Eucharistie, réalise une expérience concrète d'unité dans l'amour et l'action. En effet, chacune de nos communautés est un rassemblement de personnes dans le Christ, une cellule de son Corps mystique. Nous sommes liés entre nous par le même engagement, la même manière de vivre, la reconnaissance et l'amour de la Vierge Marie, notre mère. Notre responsabilité de développer des liens communautaires ne s'arrête pas à notre communauté locale, mais s'étend à la Communauté de Vie Chrétienne Nationale et Mondiale, aux communautés ecclésiales dont nous faisons partie (paroisse, diocèse), à toute l'Eglise et à tous les hommes de bonne volonté.

8. En tant que membres du Peuple de Dieu en marche, nous avons reçu du Christ la mission d'être ses témoins devant tous les hommes, par nos attitudes, nos paroles et nos actions, en nous identifiant à sa mission d'apporter la bonne nouvelle aux pauvres, de proclamer la liberté aux captifs, de rendre la vue aux aveugles, de libérer les prisonniers et de proclamer l'an de grâce du Seigneur.

Notre vie est essentiellement apostolique. Le champ de la mission CVX n'a pas de limites: elle s'étend à l'Eglise et au monde, afin d'apporter à tous les hommes la bonne nouvelle du salut et de **servir les individus et la société en ouvrant les cœurs à la conversion et en luttant pour changer les structures d'oppression.**

- a) Chacun de nous reçoit de Dieu un appel à rendre le Christ et son action salvatrice présents autour de lui. Cet apostolat personnel est indispensable pour que l'Evangile se diffuse de façon durable et profonde dans une grande diversité de personnes, d'endroits et de situations.
- b) En même temps, nous pratiquons l'apostolat de groupe sous de nombreuses formes, soit par une action de groupe mise en route ou soutenue par la Communauté grâce à des structures adaptées, ou par l'engagement de membres dans les initiatives prises par des organisations séculières ou religieuses déjà existantes.
- c) La Communauté nous aide à vivre cet engagement apostolique dans ses différentes dimensions, et à être toujours ouverts au plus urgent et au plus universel, grâce, en particulier, à la révision de vie et au discernement personnel et communautaire. Nous essayons de donner un sens apostolique aux réalités, même les plus humbles, de la vie quotidienne.
- d) La Communauté nous pousse à proclamer la Parole de Dieu et à travailler à la réforme des structures de la société, en participant aux efforts qui sont faits pour libérer les victimes de toute sorte de discrimination et en particulier pour abolir les différences entre riches et pauvres. Nous souhaitons contribuer, de l'intérieur, à l'évangélisation des cultures. Nous désirons faire tout cela dans un esprit oecuménique, prêts à collaborer aux initiatives qui favorisent l'unité entre les chrétiens. **Notre vie trouve son inspiration permanente dans l'Evangile du Christ pauvre et humble.**

9. Notre spiritualité étant centrée sur le Christ, nous voyons le rôle de la Vierge Marie en relation avec lui: elle est le modèle de notre collaboration à la mission du Christ. La coopération de Marie avec Dieu commença par son "oui" dans le mystère de l'Annonciation-Incarnation. Son service efficace, comme lors de sa visite à Elisabeth, et sa solidarité avec les pauvres, comme dans le Magnificat, font d'elle une inspiration pour notre action en faveur de la justice dans le monde d'aujourd'hui. Cette coopération continue, pendant toute sa vie, à la mission de son Fils nous inspire de nous donner totalement à Dieu en union avec Marie, qui, en acceptant les desseins de Dieu, devint notre Mère et la Mère de tous les hommes. Ainsi nous confirmons notre mission de service du monde, reçue au baptême et à la confirmation. Nous honorons Marie, la Mère de Dieu, d'une manière spéciale et nous nous confions en son intercession pour réaliser notre vocation.

DEUXIEME PARTIE

VIE ET ORGANISATION DE LA COMMUNAUTE

10. Membres

Devenir membre de la Communauté de Vie Chrétienne suppose une vocation personnelle. Pendant une période déterminée dans les Normes Générales, le candidat est introduit à la manière de vivre propre à la CVX. Ce temps est donné au candidat pour qu'il puisse, avec la Communauté, discerner sa vocation. La décision prise, et approuvée par la Communauté, le membre prend un engagement temporaire et, avec l'aide de la Communauté, vérifie son aptitude à vivre selon la fin et l'esprit CVX. Après un temps convenable, déterminé par les Normes Générales, le membre prend un engagement permanent.

11. Liens communautaires

Comme premier moyen de formation et de croissance continue, les membres se réunissent de manière régulière dans une communauté locale stable, pour un partage profond de leur foi et de leur vie, dans une atmosphère communautaire vraie et avec un fort engagement envers la mission et le service.

12. Manière de vivre

- a) La manière de vivre de la Communauté de Vie Chrétienne engage ses membres à tendre, avec l'aide de la communauté, à une continuelle croissance personnelle et sociale qui soit spirituelle, humaine et apostolique. En pratique, cela implique: la participation à l'eucharistie chaque fois que cela est possible; une vie sacramentelle active; la pratique quotidienne de la prière personnelle, basée surtout sur la Sainte Ecriture; le discernement par la révision quotidienne de sa vie et, si possible, la direction spirituelle régulière; un renouvellement intérieur annuel en accord avec les sources de notre spiritualité; l'amour de la Mère de Dieu.
- b) Puisque la Communauté de Vie Chrétienne vise à travailler avec le Christ pour faire avancer le règne de Dieu, chaque membre est appelé à une participation active dans le vaste champ du service apostolique. Le discernement apostolique, individuel et communautaire, est la façon courante de découvrir comment, de la meilleure façon possible, rendre concrètement le Christ présent à notre monde. Notre mission vaste et exigeante requiert de chaque membre une volonté de participer à la vie sociale et politique et de développer ses qualités humaines et ses aptitudes professionnelles pour devenir des travailleurs plus compétents et des témoins convaincants. Elle requiert, de plus, la simplicité dans tous les aspects de la vie, pour suivre de plus près le Christ en sa pauvreté et pour conserver la liberté intérieure apostolique.
- c) Enfin, chaque membre assume la responsabilité de participer aux réunions et aux autres activités de la Communauté, d'aider et d'encourager d'autres membres à réaliser leur vocation personnelle, toujours prêt à donner et à recevoir un conseil et une aide, comme le font des amis dans le Seigneur.

13. Gouvernement

- a) La Communauté Mondiale de Vie Chrétienne est gouvernée par l'Assemblée Générale, qui en définit les normes et la politique, et par le Conseil Exécutif chargé de leur application courante. La composition et les fonctions de ces organes sont spécifiées dans les Normes Générales.

- b) La Communauté Nationale, constituée selon les Normes Générales, comprend tous les membres voulant vivre le style de vie CVX et sa mission dans un pays donné. La Communauté Nationale est gouvernée par une Assemblée Nationale et un Conseil Exécutif. Leur but est de promouvoir les structures et les programmes de formation nécessaires pour répondre avec efficacité à ce qui est requis pour le développement harmonieux de toute la Communauté, et pour une participation effective de la Communauté de Vie Chrétienne à la mission de l'Eglise.
- c) Les Communautés Nationales pourront, si elles le jugent utile, établir ou approuver des communautés et des centres régionaux ou diocésains, comprenant les communautés locales d'une région, d'un diocèse, d'une ville ou d'une institution donnés. Elles sont constituées selon les Normes Générales et les Statuts Nationaux.

14. L'Assistant Ecclésiastique

A chaque niveau, la Communauté de Vie Chrétienne a un assistant ecclésiastique, désigné en accord avec le Droit Canon et les Normes Générales. L'assistant prend part à la vie de la communauté à ses différents niveaux, conformément aux Normes Générales. Travaillant en collaboration avec d'autres responsables de la communauté, il a pour tâche principale le développement chrétien de l'ensemble de la communauté et aide les membres à grandir dans les voies de Dieu, en particulier grâce aux Exercices Spirituels. En vertu de la mission qui lui est conférée par la hiérarchie, dont il représente l'autorité, il a aussi une responsabilité spéciale dans le domaine doctrinal et pastoral et en ce qui touche à l'harmonie propre à une communauté chrétienne.

15. Propriété

La Communauté de Vie Chrétienne peut, à tout niveau, si on le juge utile, posséder et administrer une propriété en tant que personne ecclésiastique de droit public, selon le Droit Canon et les lois civiles du pays en question. La possession et l'administration d'une telle propriété appartiennent à la communauté spécifique.

TROISIEME PARTIE ACCEPTATION DES PRINCIPES GENERAUX

16. Modification des P.G.

Les Principes Généraux expriment l'identité fondamentale et le charisme de la Communauté de Vie Chrétienne et donc son alliance avec l'Eglise. Ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale et confirmés par le Saint-Siège comme les Statuts fondamentaux de cette Communauté Mondiale. Tout amendement à ces Principes Généraux requiert une majorité des deux tiers des voix à l'Assemblée Générale et la confirmation du Saint-Siège.

17. Suspension et exclusion

L'acceptation des Principes Généraux de la Communauté de Vie Chrétienne est une condition nécessaire pour être membre de la CVX à tout niveau. Un membre ou une communauté locale qui ne les observerait pas de façon significative peut être suspendu ou même exclu par la Communauté Nationale. Une Communauté Nationale qui n'interviendrait pas quand l'une de ses communautés locales n'observe pas les Principes, est passible de suspension ou même d'exclusion de la Communauté Mondiale. Il est toujours possible de faire appel, auprès de la Communauté Nationale sur le plan local ou régional, et auprès de la Communauté Mondiale sur le plan national.